

Centre Communal
d'Action Sociale

L'application du comptable public destinée à produire le Compte Financier Unique (CFU) est indisponible au moment de l'élaboration du budget primitif, en raison d'une défaillance matérielle exceptionnelle. Cette situation ne permet ni d'établir le CFU définitif ni, par conséquent, de procéder à la constatation formelle des résultats.

Ainsi, ce budget se distingue des précédents par les particularités suivantes :

- une reprise anticipée des résultats pour le budget principal,
- des budgets annexes présentés sans reprise des résultats.

La maîtrise des dépenses demeure un enjeu majeur pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Les efforts engagés ces dernières années (rationalisation des achats, recherche de solutions alternatives et investissements visant à réduire les charges liées aux bâtiments...) deviennent aujourd'hui indispensables pour préserver l'équilibre financier de l'établissement.

Cependant, cet équilibre reste fragilisé par plusieurs facteurs externes : l'évolution des prix, les obligations réglementaires croissantes ou encore la forte volatilité des coûts de l'énergie. Les dépenses, et particulièrement la masse salariale, évoluent sous l'effet de nombreux facteurs externes sur lesquels le CCAS ne dispose que d'une marge de manœuvre limitée. Les normes réglementaires, les dispositions des lois de finances et de financement de la sécurité sociale, ainsi que les mécanismes nationaux de participation des collectivités au redressement des comptes publics, influencent directement et durablement le niveau des charges supportées. À titre d'illustration, la masse salariale inscrite au budget primitif 2026 intègre notamment la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL pour la deuxième année consécutive.

Dans ce contexte de fortes contraintes budgétaires, la Ville accompagnera le CCAS en contribuant à son équilibre financier via une subvention d'un montant de 2 400 000 euros.

La rigueur budgétaire, associée au soutien financier de la municipalité, permet de préserver la qualité des services proposés aux bénéficiaires du CCAS de Port-Jérôme-sur-Seine. Elle offre également les moyens d'affirmer clairement les priorités de l'action sociale : accompagnement des seniors, renforcement de la solidarité, accès au logement, soutien aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion, développement des services dédiés à l'enfance et dynamisation de l'animation sociale.

1- Budget Principal

Section de fonctionnement – recettes

Produits des services : **980 846 euros**

Ces recettes représentent les participations financières des usagers pour le portage des repas, les prestations de l'Arpège, de la Maison de l'enfance mais également la refacturation des charges du personnel aux budgets annexes du CCAS, cette dernière représentant 83 % des produits.

#PJ2S

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Mise à disposition personnel Résidence autonomie Robert Lebas	139 468,51 €	107 339,81 €	99 762,14 €	105 000 €
Mise à disposition personnel Résidence autonomie Le béguinage	21 122,87 €	61 772,68 €	53 195,09 €	56 000 €
Mise à disposition personnel Service d'aides à domicile	632 356,60 €	600 074,96 €	622 987,52 €	652 500 €
Arpège	10 816,50 €	14 529,00 €	12 881,50 €	14 000 €
Maison de l'enfance - relais petite enfance	41 058,63 €	53 308,39 €	54 938,69 €	56 031 €
Portage de repas	131 205,35 €	160 723,10 €	117 200,92 €	97 200 €
Autres facturations	647,80 €	200,00 €	126,86 €	115 €
TOTAL	976 676,26 €	997 947,94 €	961 092,72 €	980 846 €

Atténuations de charges : **19 999,98 euros**

Ce chapitre regroupe le remboursement de charges de personnel par suite des arrêts de travail des agents du CCAS.

Subventions : **339 601 euros**

Ce chapitre est constitué des participations de la CAF (Maison de l'enfance, Le Relais d'Assistants Maternelles et l'Arpège). Il est prévu également des allocations personnalisées pour l'autonomie (APA) pour le portage de repas d'un montant de 16 000 euros.

Autres produits de gestion courante : **17 200 euros**

Il s'agit des recettes liées à la perception des loyers du logement d'Auberville-la-Campagne et des terrains.

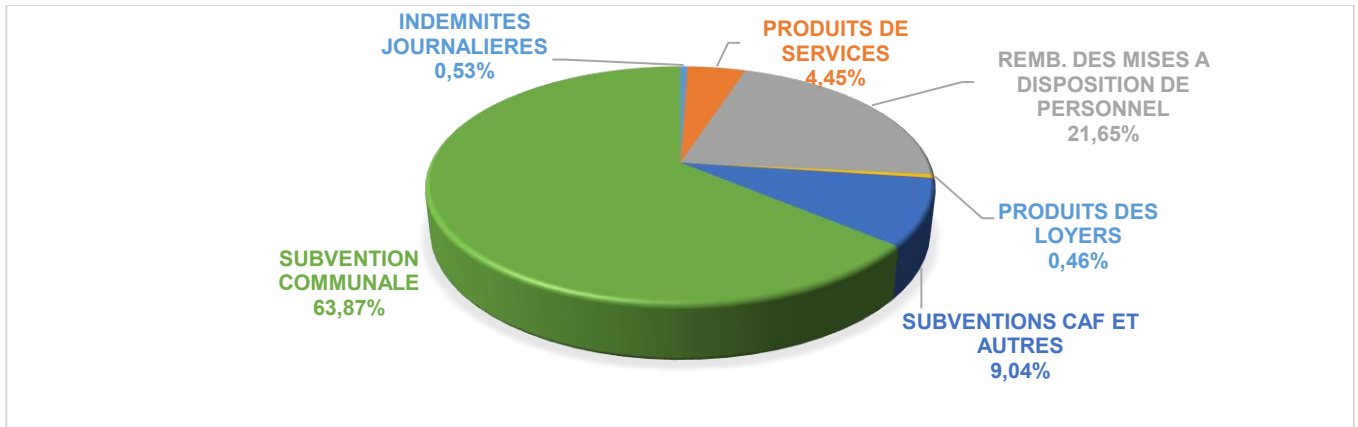
Malgré les contraintes qui pèsent sur le budget principal de Port-Jérôme-sur-Seine, la Ville continue d'apporter un soutien déterminant au CCAS. Cette contribution permet de garantir la mise en œuvre d'une politique d'action sociale ambitieuse, articulée autour de plusieurs priorités : l'accompagnement des personnes en situation de précarité ou d'exclusion, le soutien aux seniors, notamment au sein des résidences autonomie, du service de portage de repas et des services d'aide à domicile, la garde et le développement de l'enfant, via la Maison de l'Enfance et l'aide aux devoirs, l'accès au logement, l'animation sociale, portée notamment par le Centre social Arpège. Cette participation de **2 400 000 euros** permet d'équilibrer le budget.

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

La répartition des recettes réelles de fonctionnement se présente de la manière suivante :



Une reprise pour provisions de dépréciation de créances est prévue pour **3 000 euros**.

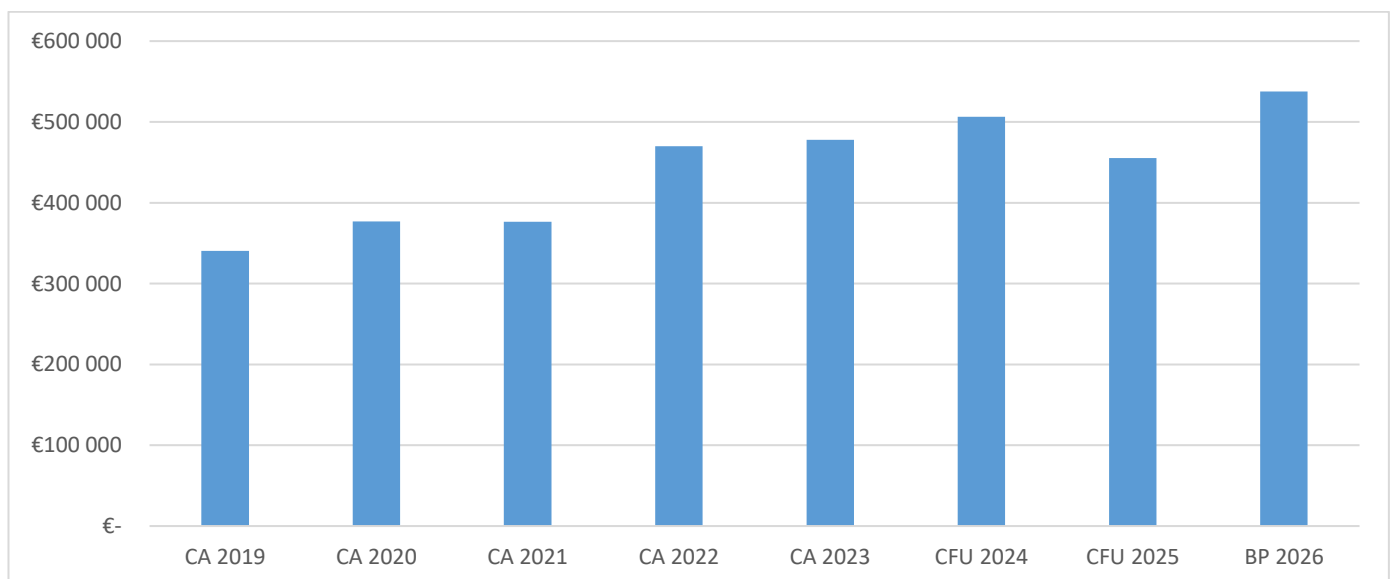
Les recettes d'ordre sont d'un montant de **8 530 euros**.

L'excédent de fonctionnement inscrit au budget est de **116 998,02 euros**.

Section de fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général : **537 536 €**

Ce chapitre comprend les fluides, l'alimentation, les consommables, le petit matériel, les fournitures de produits d'hygiène, les couches, les fournitures de bureau, produits d'entretien ménagers... mais également la location de matériel et bâtiments, l'entretien bâtiments et matériel, les contrats de maintenance, la formation du personnel, les animations ...



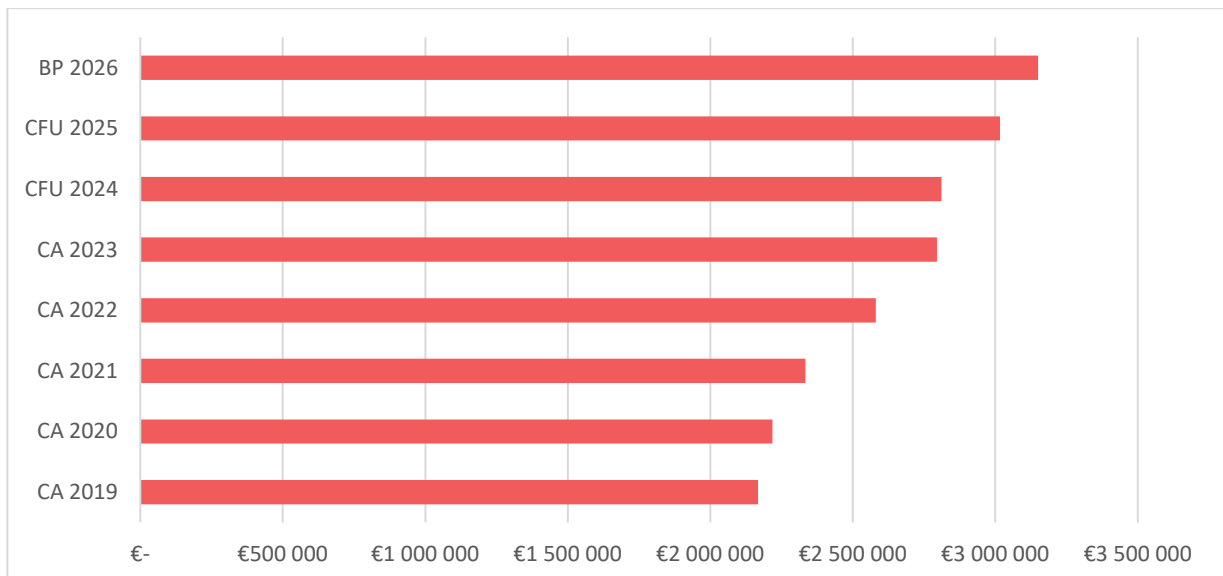
PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Il est important de souligner que plusieurs postes de charges connaissent une hausse significative. Le coût de la maintenance continue d'augmenter, porté par l'évolution des prix des matériaux, des pièces détachées et par la tension sur les disponibilités des prestataires. Parallèlement, les tarifs d'assurance poursuivent leur progression, en raison notamment de l'augmentation du coût du risque et de la sinistralité au niveau national. L'entretien du patrimoine implique également des besoins croissants en réparations afin d'assurer la sécurité, le respect des normes réglementaires et la pérennité des infrastructures. Une enveloppe budgétaire dédiée est ainsi prévue à cet effet. L'ensemble de ces facteurs entraîne mécaniquement une progression des dépenses, qu'il convient d'intégrer dans l'élaboration du budget prévisionnel. Les services resteront pleinement mobilisés pour optimiser les dépenses au quotidien. Cela passera notamment par une meilleure planification des interventions, la mutualisation de certains achats ou équipements, ainsi que la renégociation régulière des contrats lorsque cela est possible. Chaque action, même modeste, contribuera à limiter l'impact de l'augmentation générale des coûts.

Charges du personnel : **3 149 998 €**



La masse salariale tient compte de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Néanmoins, la deuxième hausse des cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) explique principalement l'évolution de la ligne budgétaire par rapport au réalisé 2025. Il s'agit d'une mesure progressive qui s'étale de 2025 à 2028. Les taux seront :

- 2025 : 34,65 %
- 2026 : 37,65 %
- 2027 : 40,65 %
- 2028 : 43,65 %.

Cette augmentation des cotisations représente une charge supplémentaire pour le CCAS.

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Autres charges de gestion courante : **157 626 €**

Ce chapitre comprend notamment les participations et les secours :

CHARGES DE GESTION COURANTE (en euros)	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
PARTICIPATION FONDS AIDES AUX JEUNES + FSL	10 454,00	10 459,00	10 514,00
ETRENNES	10 415,00	10 970,00	6 000,00
SECOURS	10 567,30	13 429,97	14 300,00

Cette ligne budgétaire contient également les participations aux budgets annexes :

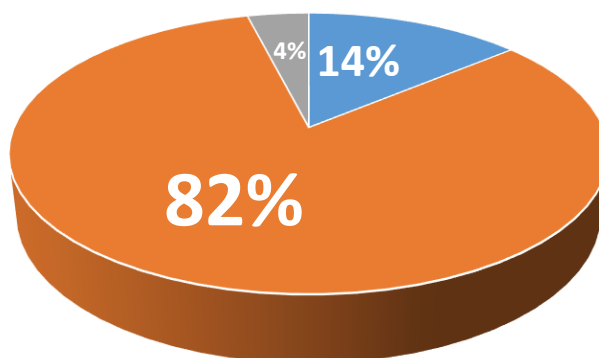
- Résidence autonomie Robert Lebas : 20 036 euros,
- Résidence autonomie Le Béguinage : 61 053 euros,
- Services d'Aides à domicile : 30 096 euros.

Des droits d'utilisation d'informatique « en nuage » sont budgétés pour 15 495 euros, comprenant par exemple, les abonnements à Office 365. Des crédits sont ouverts pour 132 euros pour les diverses opérations de gestion (arrondis Prélèvement à la source, frais bancaires...)

Les charges exceptionnelles sont évaluées à **1 500 euros**.

Les provisions pour créances douteuse sont estimées à **3 000 euros**.

La répartition des principales dépenses réelles de fonctionnement du budget 2024 se présentent ainsi :



- Charges à caractère général
- Dépenses de personnel
- Autres charges de gestion courante

Opérations d'ordre : **36 515 €** (dotations aux amortissements)

Section d'investissement – recettes

#PJ2S

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Cette section est constituée :

- de l'excédent d'investissement reporté d'un montant de **228 481,30 euros**,
- des amortissements pour **36 515 euros**,
- du FCTVA pour **7 200,70 euros**,
- d'une ligne de prêts remboursable pour **3 000,00 euros**,
- d'une avance de trésorerie du budget principal de la Ville d'un montant de **500 000 euros**, qui sera versée en fonction des besoins du CCAS.

Soit, pour les recettes d'investissement : 775 197 €.

Section d'investissement – dépenses

Emprunts et dettes : **610 000 €**

Ce poste intègre, d'une part, le remboursement en 2026 de l'avance de trésorerie versée par le budget principal en 2025, pour un montant de 100 000 euros, et, d'autre part, le remboursement potentiel de l'avance qui pourrait être accordée au cours de l'année 2026, estimée à 500 000 euros. Il englobe également une enveloppe de remboursement de cautions dans le cas où des locataires donneraient leurs préavis (sur les logements des résidences avant la constitution des budgets annexes) pour 10 000 euros.

Dépenses d'équipement : **153 667 €**

Les investissements 2026 se répartissent de la façon suivante (en euros) :

Divers sites

Libellé	Montant
PC	8 000,00
Périphériques informatiques	150,00
Téléphones	500,00
Santé au travail	2 000,00

Portage de repas

Libellé	Montant
Imprimante	415,00

Arpège

Libellé	Montant
Photocopieur	2 430,00

#PJ2S

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Libellé	Montant
Aspirateur	400,00
Machine à coudre	450,00
2 wind flags	550,00
Borne wifi	500,00

Maison de l'enfance et Relais Petite Enfance

Libellé	Montant
Cabane extérieure	780,00
Desserte métallique	260,00
Matériel de puériculture et éducatif	2 300,00
Meuble de rangement	640,00
Webcam	100,00

Travaux : enveloppe de **5 000,06 euros**

Une enveloppe de 120 550,78 euros est prévue pour les autres investissements (non identifiés à la date de préparation du budget).

Les reports s'ajoutent pour **8 641,16 euros**.

Une enveloppe de **3 000 euros** pour des prêts à des particuliers en difficultés est prévue.

Les opérations d'ordre (amortissement des subventions d'équipement) sont d'un montant de **8 530 euros**.

Soit, pour les dépenses d'investissement : 775 197 €.

2- Les budgets annexes

a- Résidence autonomie Robert Lebas

Le budget primitif 2026 du budget annexe de la résidence autonomie Robert Lebas se présente de la façon suivante :

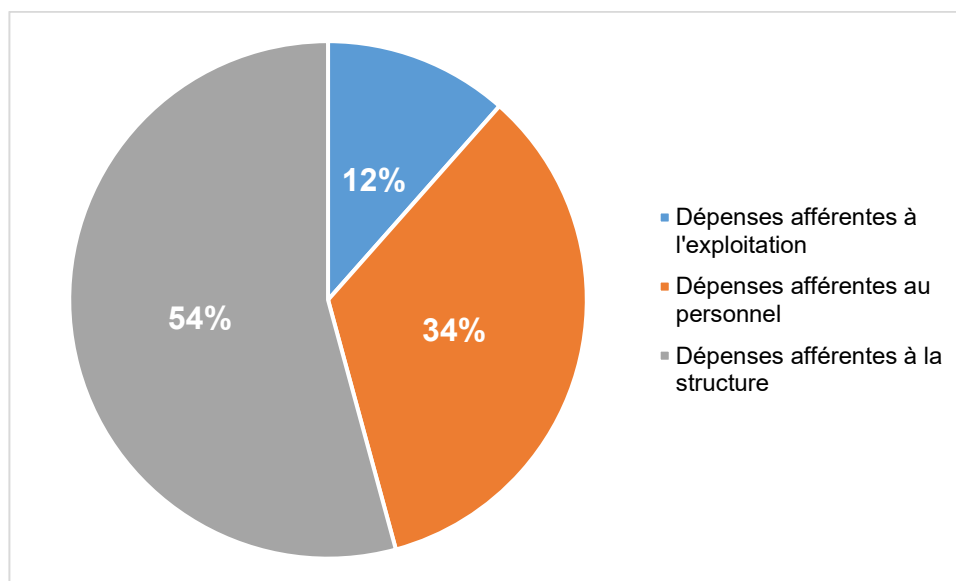
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	11 576 €	11 576 €
FONCTIONNEMENT	335 989 €	335 989 €

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



Les dépenses d'exploitation représentent 38 730 euros (Fluides, frais postaux et de télécommunications, nettoyage...). Les charges du personnel sont estimées à 115 074 euros. Les dépenses afférentes à la structure sont prévues pour 182 185 euros (location et charges immobilières, entretien et réparation, maintenance...).

Les recettes proviennent :

- Du forfait autonomie pour 21 500 euros,
- De la perception des loyers prévue pour 294 253 euros,
- De la participation du budget principal du CCAS pour 20 036 euros,
- Une reprise de provision à hauteur de 200 euros,

En investissement, il est prévu des remboursements de cautions, une provision pour créances douteuses et les restes à réaliser en investissement (fauteuil et plan de travail). Ces dépenses sont couvertes par les remboursements des cautions, une subvention d'équipement les amortissements et provisions pour un montant total de 11 576 euros.

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026

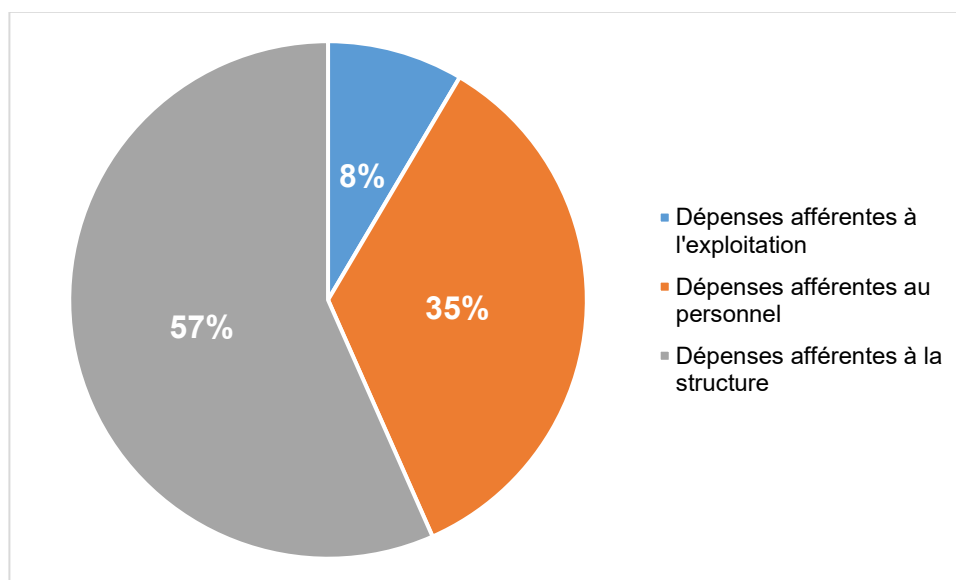
En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

b- Résidence autonomie Le Béguinage

Le budget primitif 2026 du budget annexe de la résidence autonomie Le Béguinage se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	5 200 €	5 200 €
FONCTIONNEMENT	161 270 €	161 270 €

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



Les dépenses d'exploitation représentent 13 711 euros (Fluides, frais postaux et de télécommunications, nettoyage...). Les charges du personnel sont estimées à 56 250 euros. Les dépenses afférentes à la structure sont prévues pour 91 309 euros (location et charges immobilières, entretien et réparation, maintenance...).

Les recettes proviennent :

- Du forfait autonomie pour 9 691 euros,
- De la perception des loyers prévue pour 90 326 euros,
- De la participation du budget principal du CCAS pour 61 053 euros,
- Une reprise de provision à hauteur de 200 euros.

En investissement, il est prévu des remboursements de cautions et une provision pour créances. Ces dépenses sont couvertes par les remboursements de cautions et les amortissements et provisions pour un montant total de 5 200 euros.

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026

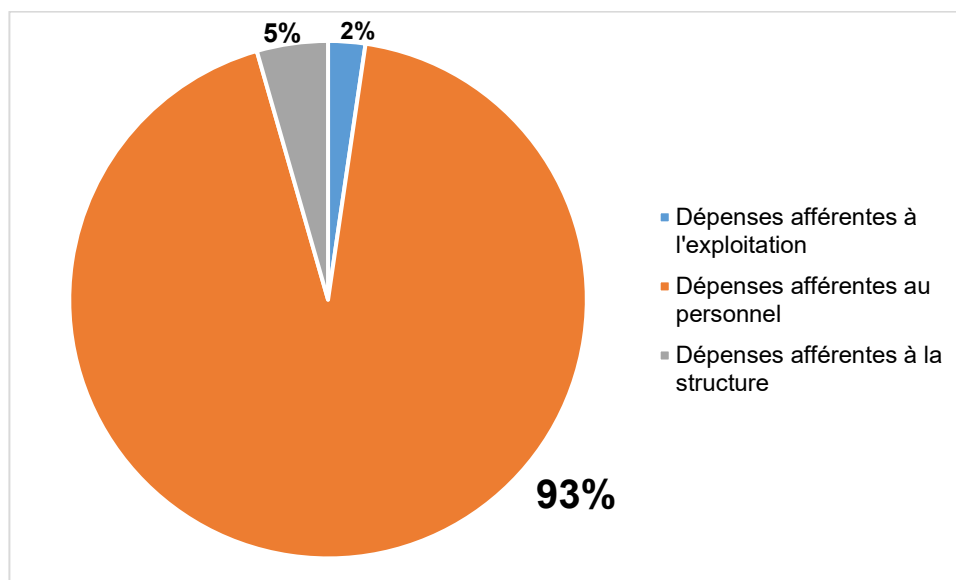
En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

c- Service d'aides à domicile

Le budget primitif 2026 du budget annexe du service d'aides à domicile se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	24 560 €	24 560 €
FONCTIONNEMENT	696 666 €	696 666 €

Les dépenses de fonctionnement, hors résultat de fonctionnement, se répartissent de la manière suivante :



Les dépenses d'exploitation représentent 16 167 euros (Fournitures médicales, produits d'entretien, frais de déplacements des aides à domicile...). Les charges du personnel sont estimées à 649 570 euros. Les dépenses afférentes à la structure sont prévues pour 30 929 euros (maintenance informatique, location...).

Les recettes proviennent des produits de la tarification (participations des usagers, prises en charge des prestations par la MSA, la CAF, le département, la Carsat et diverses mutuelles) et de la signature du Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, du versement de la prime ségur, d'une participation du budget principal et des dotations aux amortissements pour 696 666 euros.

En investissement, les recettes comprennent une subvention départementale, des amortissements, une reprise de provision pour un total de 24 560 euros. Cela vient financer :

#PJ2S

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

- L'amortissement d'une subvention pour 6 110 euros,
- La constatation de dépréciation de créances pour 200 euros,
- Deux véhicules sans permis : 17 000 euros,
- Une enveloppe « Santé au travail » : 1 000 euros,
- Une enveloppe « téléphones » : 250 euros.